

## TITULAIRES, CONTRACTUELS : LES CONGES MALADIES

Lorsqu'un agent est en arrêt pour raison de santé, le statut prévoit le maintien de sa rémunération dans les conditions suivantes :

	Congés maladie	Plein traitement	Demi-traitement
Agents titulaires et stagiaires (relèvent de la CNRACL)	CMO Congé de Maladie Ordinaire	90 jours	9 mois
	CLM Congé de Longue Maladie	1 an	2 ans
	CID Congé de Longue Durée	3 ans	2 ans
Agents titulaires et stagiaires à temps non complet (moins de 28h/semaine) (affiliés au régime général et à l'IRCANTEC)	CMO Congé de Maladie Ordinaire	3 mois*	9 mois*
	CGM Congé de Grave Maladie	1 an*	2 ans*
Contractuels	CMO Moins de 4 mois d'ancienneté		Indemnités journalières si conditions réunies
	+ de 4 mois	30 jours*	30 jours*
	+ de 2 ans	60 jours*	60 jours*
	+ de 3 ans	90 jours*	90 jours*
	CGM + de 3 ans d'ancienneté	1 an*	1 ans*

\* Avec déduction des indemnités journalières versées par la CPAM

## LE SAVIEZ VOUS ?

### PROMOTION INTERNE ET FORMATION STATUTAIRE



Une promotion interne est impossible si vous n'êtes pas à jour de vos formations statutaires obligatoires ! Conformément à l'article 4 du décret 2008-512 du 29 mai 2008, la collectivité est tenue d'informer chaque année ses agents de leurs situations au regard de leurs obligations de formation. Dans la pratique, on constate que c'est très rarement le cas. Il ne faut donc pas hésiter à se renseigner par soi-même pour éviter d'être bloqué dans son déroulement de carrière, et amener la collectivité à remplir cette obligation.

En effet, tous les 5 ans, les agents doivent faire au minimum 2 jours de formation. La CFDT s'est toujours mobilisée pour que la formation permette à chaque agent de pouvoir approfondir ses connaissances, en acquérir de nouvelles et évoluer professionnellement.

Pour plus d'informations sur la promotion interne, vous pouvez consulter le site du CIG de la Petite Couronne d'Ile-de-France : <https://www.cig929394.fr/grh/promotion-interne>



INTERCO 94 VOUS

Informe

NOVEMBRE 2024

## EDITO

Nous vivons une période particulièrement difficile et incertaine, depuis la dissolution de l'Assemblée Nationale décidée par le Président de la République au mois de juin 2024. Plusieurs décrets restent en attente de publication, comme celui sur la PSC (Protection Sociale Complémentaire) censé décliner l'accord du 11 juillet 2023 conclut entre les employeurs et l'ensemble des organisations syndicales, ou encore le décret sur les congés exceptionnels (mariage, décès...) dans les trois fonctions publiques. Les salaires des agents territoriaux sont devenus largement inférieurs à ceux du secteur privé, entraînant de fortes difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs (RH, crèches, informatique, ...).

Alors que ces problèmes nécessiteraient de la stabilité et de l'écoute, nous avons dû subir un gouvernement de ministres « démissionnaires » pendant près de 3 mois, pour nous retrouver aujourd'hui avec un discours prévoyant de « faire des économies » en supprimant des postes de fonctionnaires. Ceci alors que tous les métiers dont nous avons connaissance sur le terrain sont non seulement nécessaires mais souvent non-pourvus, ce qui accentue la dégradation des conditions de travail des agents présents.

Nous continuons malgré tout à espérer et à revendiquer que des moyens soient débloqués pour garantir à tous une fonction publique de qualité.

**Nous sommes une richesse, pas un coût !**

## LA CFDT, UN RESEAU POUR PORTER VOTRE VOIX

Au cœur des collectivités et administrations, dans les sections syndicales ou les instances représentatives du personnel (Comité social territorial, ...), les militantes et militants de la CFDT consultent et informent les agents pour promouvoir leurs droits. Ensemble, ils agissent sur les nombreux sujets qui vous concernent directement : conditions de travail, qualité de vie au travail, rémunérations, égalité femmes/hommes, télétravail, droit à la déconnexion, équilibre vie professionnelle et vie privée, ...

### Au niveau national, la CFDT a rencontré le Premier Ministre et lui a demandé :

« Pour améliorer très concrètement la vie des gens, améliorons d'abord la reconnaissance du travail. On parle beaucoup de « valeur travail ». La CFDT demande à ce que les employeurs, du privé et du public reconnaissent enfin « la valeur du travail », à travers les rémunérations, les évolutions de carrières, de bonnes conditions de travail, une prévention des risques à la hauteur, une articulation équilibrée du travail avec les autres temps de vie et moins de verticalité dans les décisions sur les lieux de travail. »

Les équipes de la CFDT sont à l'œuvre dans de nombreuses collectivités et administration pour accompagner les agents et pour mettre en œuvre le dialogue social. Il s'agit de discuter avec les employeurs et de négocier des accords qui bénéficient à tous les agents. Dans de nombreuses collectivités et administrations, la CFDT a agi à plusieurs reprises pour la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat, pour la mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel), pour la prévention des risques, pour la qualité de vie et des conditions de travail.

Dans chaque section, chacun et chacune a la capacité de penser et de décider librement, de devenir acteur et actrice pour agir collectivement. Tous les adhérents s'expriment pour participer à la prise de décision.

C'est précisément dans ce sens que le syndicat Interco 94 tient son congrès le 26 novembre, véritable exercice de démocratie interne. En effet, les délégués échangent sur l'action du syndicat entre 2021 et 2024, puis votent le projet de résolution qui comprend tous les axes de travail pour les 4 ans à venir, de 2025 à 2028 !



## DANS L'AGENDA DU SYNDICAT :

26 novembre 2024 : Congrès du syndicat Cfdt Interco 94

11 au 13 juin 2025 : Congrès de l'Union Régionale Interprofessionnelle Ile de France

23 au 27 juin 2025 : Congrès de la fédération Interco

## Rejoignez-nous ! Adhérer à la CFDT c'est :

Appartenir à un réseau de **solidarités**. Pouvoir défendre **vos droits**.  
Etre **respectés et entendus** !

Partout où la CFDT est présente avec une section syndicale, nous sommes plus forts et les agents sont mieux défendus.

Pour plus d'informations :

rendez vous sur ce lien internet : [www.cfdt.fr/portail/pourquoi-adherer-rwd\\_385825](http://www.cfdt.fr/portail/pourquoi-adherer-rwd_385825)

Vous pouvez aussi nous contacter directement :

CFDT INTERCO 94 - Maison des Syndicats - 11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL Cedex

Téléphone : 01 43 99 12 43 - Courriel : [interco94@interco.cfdt.fr](mailto:interco94@interco.cfdt.fr)

Vous pouvez aussi adhérer directement en ligne en flashant le QR code



## Syndicat départemental CFDT Interco 94-Val de Marne

Maison des Syndicats - 11/13 rue des Archives 94010 CRETEIL Cedex

Tél. : 01 43 99 12 43 • Courriel : [interco94@interco.cfdt.fr](mailto:interco94@interco.cfdt.fr)

Blog : <http://interco94-cfdt.over-blog.com/> • Facebook : <https://www.facebook.com/Interco94>

## PANORAMA DE NOS SECTIONS

Porte-paroles auprès des collectivités employeurs, nos élus CFDT accompagnent quotidiennement les agents et agissent pour améliorer leurs conditions de travail et favoriser le dialogue social.

### VITRY SUR SEINE :

#### FORCE DE PROPOSITIONS



Bien que minoritaire à Vitry -Sur-Seine, la section locale de la CFDT est considérée comme une organisation syndicale force de propositions. Actuellement, nous travaillons sur le nouveau Règlement Intérieur du travail afin d'instaurer au 1er janvier 2025 les 1607 heures. D'autres sujets sont amenés par la section tels que le forfait mobilité durable, l'instauration des tickets restaurant notamment pour les agents qui travaillent les soirs et les weekends. Bientôt nous devons évaluer le Télétravail et revoir le RIFSEEP.

Thierry Mauger, secrétaire de section

### GRAND ORLY SEINE BIÈVRE (GOSB) :

#### DES AGENTS À SOUTENIR

En quelques années, la Section Grand Orly Seine Bièvre s'est imposée comme une force incontournable dans le paysage syndical local. Grâce à l'engagement sans faille des adhérents, nous sommes devenus la deuxième section de notre syndicat départemental, en nombre d'adhérents, un résultat qui nous remplit de fierté.

Cette réussite est le fruit d'une dynamique collective unique, où chaque agent, quel que soit son métier ou sa catégorie, apporte sa pierre à l'édifice. C'est cette diversité qui fait notre force et nous permet de relever tous les défis. 1700 agents répartis sur 24 communes du Val-de-Marne et de l'Essonne, de Gentilly à Athis Mons, un territoire à sillonner, des collègues isolés à soutenir dans une administration qui se construit où tout est à inventer !

Chaque voix compte, chaque action est importante. C'est ensemble que nous avons construit cette dynamique unique.

Nous tenons à remercier chaleureusement chacun des agents, militants et sympathisants pour leur contribution. Leur travail quotidien, leur solidarité et leur engagement sont la clé de notre succès. Ensemble, nous avons construit quelque chose de solide et de durable. Continuons sur cette lancée pour faire face aux enjeux de demain !

Nous sommes infiniment reconnaissants à tous pour leur confiance et leur solidarité. Ensemble, nous écrivons chaque jour une nouvelle page de notre histoire.

Myriam Djaber, secrétaire de section

### PÉRIGNY SUR YERRES :

#### REPENDRE À UNE ATTENTE

Des agents ont interpellé la CFDT pour savoir si la collectivité comptait mettre en place la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Après concertation avec l'administration, cette prime a été adoptée en séance du CST (Comité social Territorial) avec les représentants du personnel.

De plus, la collectivité a mis en place le télétravail après le vote en CST avec une charte qui fixe les règles sur le travail à distance. Cela répondait aussi à une attente des agents de la commune.

Serge Placide, secrétaire de section

### VALOPHIS :

#### LES NEGOCIATIONS EN COURS

Le premier semestre 2024 a été marqué à Valophis Habitat par la dénonciation de l'accord logement des gardiens du 8 octobre 2014. L'objectif annoncé par la direction est la réduction des coûts en supprimant le logement pour les nouveaux gardiens qui seront embauchés à compter du 1er janvier 2025. Les négociations sont en cours afin d'essayer de maintenir le bénéfice de cet accord aux gardiens actuellement en place avec la clause du grand-père.

Parallèlement Valophis Habitat est, comme l'ensemble des organismes d'HLM, confronté depuis plusieurs années à des contraintes réglementaires et à un environnement économique en pleine évolution. Il est également impacté par la crise immobilière actuelle.



L'année 2025 va être comme en 2024 très dure économiquement pour Valophis Habitat après une année 2023 difficile. La baisse sensible de l'inflation observée en cours d'année 2024 et celle très progressive des taux d'intérêt entraîneront une baisse du taux du Livret A dès février 2025 qui n'aura un réel impact financier qu'en 2026.

Malgré la baisse de l'inflation, Valophis Habitat va faire face en 2025, pour la troisième année consécutive, aux conséquences de l'augmentation drastique à partir de 2018 des prélèvements de l'Etat sur les Organismes de Logement Social, à l'augmentation du coût des matériaux dû à la pénurie et à la forte inflation en 2022.

Caroline Pierre, déléguée syndicale

### CHARENTON-LE-PONT :

#### MOBILISATION POUR UNE PRIME

Un mouvement de grève et une mobilisation le 29 février 2024 ont été menés conjointement par la CFDT et le syndicat SUD, pour l'obtention de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat. Nous avons été reçus rapidement par le maire et suite aux négociations, nous avons obtenu le versement de cette prime à hauteur de 50%. Le décret en vigueur (N° 2023-1006 du 31/10/2023) permettait malheureusement aux collectivités de verser ce qu'elles voulaient, mais budgétairement, la ville a quand même fait la moitié du chemin !

La section CFDT a par ailleurs exercé un droit d'alerte en CST, le 28 mars 2024, concernant la situation des salariés en situation de Handicap (RQTH) pour lesquels des droits administratifs, financiers et aménagements de poste n'ont pas été respectés, ceci en collaboration avec le Groupe Ressources Handicap de l'URI Ile-de-France, le syndicat Interco 94 et le défenseur des droits de Paris ; une suite est en cours, avec un audit individuel de ces personnes.

Isabelle Grutus, secrétaire de section

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

#### LE BONUS ATTRACTIVITÉ POUR LES CRÈCHES



Depuis septembre, la Section du Conseil Départemental se mobilise auprès de nos collègues des crèches pour la mise en application du « Bonus Attractivité ». Cette prime de 100 euros mensuelle permet une revalorisation salariale et une reconnaissance pour les professionnels de la Petite Enfance.

Suite à l'annonce d'un préavis de grève le 1er octobre 2024, nous avons été reçus le jeudi 26 septembre en fin de matinée par le Directeur Général adjoint en charge de la Petite Enfance, la DRH et la Directrice de la Petite Enfance mais aucun membre de l'exécutif n'était présent. Le Directeur Général adjoint nous a informé que pour le moment la mise en application de « ce bonus d'attractivité » n'était pas d'actualité par manque de précisions et de garanties. Des rencontres avec la CAF devaient être programmées. Les métiers de la Petite Enfance sont en souffrance, ont de moins en moins de reconnaissance professionnelle et salariale, peu d'évolution de carrières possible...

Suite au mouvement de grève, une délégation a été reçue par l'administration mais malheureusement nous en sommes toujours au même stade, pas de date pour délibérer sur la mise en place de cette prime.

Nous attendons un retour de l'exécutif avec une proposition d'une date pour pouvoir délibérer de la mise en place du « Bonus Attractivité » au prochain CST du mois de novembre 2024, pour une application début 2025.

Elisabeth Surette, membre du bureau de la section

### CHENNEVIÈRES SUR MARNE :

#### INFORMER LES AGENTS

Les militants de la CFDT ont diffusé à l'ensemble des agents un tract de mi-mandat sur les actions en cours. La collectivité a mis en place la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat suite à l'interpellation de la CFDT. Les négociations sur le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et l'engagement professionnel) ont commencé en octobre. Le respect du droit de grève concerne tous les agents avec un préavis de 48 heures. D'autres sujets sont en cours de discussion, notamment la mise à jour du document unique et le processus des entretiens professionnels.

Sylvie Brun, secrétaire de section

### MAISONS ALFORT :

#### UNE ENQUÊTE SUR LA QUALITÉ DE VIE

Les militants de la CFDT de Maisons Alfort sont allés à la rencontre des agents pour discuter de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT). Pour cela, ils ont fait remplir un questionnaire sur la connaissance des droits, l'organisation et l'intensité du travail, l'ambiance au travail et l'interaction entre la vie privée et le travail.

Un agent sur deux estime ne pas avoir suffisamment connaissance de sa fiche de poste. Plus de 30% des agents sont insatisfaits des réponses de la hiérarchie face aux difficultés rencontrées. Près d'un agent sur 3 dépasse les horaires de travail et consulte ses mails professionnels à la maison.

Au niveau de la santé, 44% des agents ont des insomnies et 42% ressentent des tensions dès le dimanche soir.

L'équipe de la CFDT a restitué l'ensemble des résultats aux agents et à la Direction générale sous forme de synthèse.

La section syndicale

#### INITIATIVE CFDT « RÉPONSE À EMPORTER »

Cette année s'est tenue la 5ème édition de « Réponses à emporter », à laquelle a participé notre syndicat, Interco 94, le 25 septembre, sur le parvis de la mairie de Créteil. Cette initiative a pour but de rendre la CFDT plus visible mais surtout d'aller à la rencontre des agents et salariés, de créer des contacts, d'échanger, de recueillir leurs coordonnées pour revenir vers eux. Cette action a été menée conjointement avec les syndicats de Santé sociaux, du SGEN, de La poste et avec l'aide de UD 94.

